

CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 8 mars 2013 -

Présents : 21 conseillers

Absents : TIRILLY Catherine (procuration LAURENT Léa) – GLOAGUEN Cédric (procuration FLOCH Marianne).

Secrétaire de séance : ANDRO Hubert

1/ Présentation du rapport préparatoire au débat budgétaire pour l'exercice 2013 – Annexe n°1.

2/ Délibération approuvant le projet d'avenant à la convention de partenariat avec le C.L.C. pour l'animation de la maison des jeunes fixant le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2013 à : 99 000,00 €.

3/ Approbation, à l'unanimité, de la convention annuelle de partenariat C.L.C. – Malamok, pour l'animation d'un A.L.S.H. en 2013. La participation prévisionnelle de la commune est de : 11 500,00 €.

4/ Délibération approuvant la convention de mise en œuvre par le C.L.C. d'un projet éducatif pour l'animation d'un A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement) entre les communes de Guilvinec / Treffiogat / Plomeur pour l'été 2013. La participation prévisionnelle de la commune est fixée au montant maximal de : 14 500,00 €.

5/ Discussion et vote à l'unanimité des tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication :

- **Domaine public routier :**
 - 40 € par kilomètre et par artère en souterrain.
 - 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien.
 - 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.
- **Domaine public non routier :**
 - 1 333,19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien.
 - 866,57 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

5/ Délibération portant attribution des marchés de travaux pour la construction de la salle multifonctions :

N° lot	INTITULE	Nom entreprise	Montant H.T.
Lot n°1	Terrassement VRD	LE PAPE	82 000,00 €
Lot n°2	Gros œuvre	JONCOUR	290 000,00 €
Lot n°3	Charpente bois/Ossature/Bardage bois	L'HOSTIS	219 832,30 €

Lot n°4	Etanchéité	BIHANNIC	113 910,52 €
Lot n°5	Menuiseries extérieures aluminium	AUFFRET-LENNON	94 427,00 €
Lot n°6	Serrurerie	Forges de l'Elorn	36 629,70 €
Lot n°7	Doublage/Isolation/Cloisons	KERC'HOM	35 599,59 €
Lot n°8	Menuiseries bois	LAUTRIDOU	62 247,00 €
Lot n°9	Revêtements de sol/Faiences	KERC'HOM	24 396,58 €
Lot n°10	Sols et équipements sportifs	ENVIROSPORT	37 530,00 €
Lot n°11	Peinture/Ravalement	LETTY	23 017,75 €
Lot n°12	Electricité	GOURLAOUEN	78 457,00 €
Lot n°13	Plomberie/Sanitaire	DILOSQUER	23 401,00 €
Lot n°14	Chauffage ventilation	PROTHERMIC	83 399,87 €
Lot n°15	Ascenseur	ALTILIFT	18 900,00 €

5/ Discussion et vote à l'unanimité :

- de l'amortissement de divers matériels pour un montant total de 39 770,17 € (annexe 1).
- du mandatement au C.D.G. 29 afin de mener à bien la consultation relative au contrat d'assurance statutaire du personnel communal.
- de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 50,07 €.
- d'un avenant à la convention de partenariat Commune / C.L.C. pour l'organisation d'un A.L.S.H. pendant l'été 2012 (régularisation d'un déficit de 339 euros).
- d'une autorisation donnée au Maire, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012, soit :
 - Chapitre 204 - subventions d'équipement : 4 000 €
 - Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 10.000 €
 - Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 200.000 €
 - Chapitre 23 - immobilisations en cours : 250.000 €
 - Soit un total de : 464.000 €
- avis favorable du conseil sur les demandes de retrait des communes de Tréguennec, Irvillac, Porspoder et Laz et sur les demandes d'adhésion des communes de Bolazec et Plouedern au syndicat mixte d'informatique du Finistère.

5/ Délibération autorisant le maire à confier une mission de maîtrise d'œuvre triennale au cabinet de géomètres experts - C.I.T. à Pont-L'Abbé, pour la réhabilitation du réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Le montant forfaitaire des honoraires est de 13 500,00 euros H.T.

VU pour être affiché le 15 mars 2013 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT

